



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 94 du 29 novembre 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 14

ARRÊTÉ

fixant la liste des publications, règlements ou documentations techniques définissant les règles de sécurité adaptées pris par les autorités compétentes du ministère de la défense ou résultant des engagements internationaux ou européens applicables aux activités de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Du 25 octobre 2024

ARRÊTÉ fixant la liste des publications, règlements ou documentations techniques définissant les règles de sécurité adaptées pris par les autorités compétentes du ministère de la défense ou résultant des engagements internationaux ou européens applicables aux activités de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Du 25 octobre 2024

NOR A R M L 2 4 0 1 9 0 6 A

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication :

BOC n°94 du 29/11/2024

Le chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R4123-54 et R4123-61 ;

Vu le décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 modifié relatif à la santé et sécurité au travail au ministère de la défense, notamment son article 36 (JO n° 77 du 30 mars 2012, texte n° 16) ;

Vu l'arrêté du 9 août 2012 modifié fixant les modalités particulières d'organisation de la prévention des risques professionnels au ministère de la défense, notamment son article 3 (JO n° 201 du 30 août 2012, texte n° 24) ;

Arrête :

Art. 1er.

En application de l'article 36 du décret du 29 mars 2012 susvisé et conformément au troisième alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 9 août 2012 susvisé, l'annexe au présent arrêté établit la liste des publications, règlements et documentations définissant, au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace, les règles de santé et de sécurité adaptées applicables aux militaires dans le cadre de la réalisation des activités de défense nationale et de sécurité intérieure prévues à l'article 35 du décret précité.

Art. 2.

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général d'armée aérienne,
chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace,*

Jérôme BELLANGER.

ANNEXE

ANNEXE.

LISTE DES PUBLICATIONS, RÈGLEMENTS ET DOCUMENTATIONS TECHNIQUES DÉFINISSANT LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ADAPTÉES PRIS PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE OU RÉSULTANT DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX OU EUROPÉENS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

Liste des textes de l'armée de l'Air et de l'Espace :

- Directive N° 3628/DEF/CEMAA/CAB du 19 septembre 2011 relative à l'organisation de l'activité des militaires de l'armée de l'Air (BOC n° 15 du 30 mars 2012) ;
- Directive N° 420/CFA/EM/BAFSI/B.PROTINTER/DR du 1^{er} juillet 2015 relative aux principes d'organisation et de fonctionnement des unités de protection du commandement des forces aériennes (CFA) (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Directives de sécurité aérienne de l'armée de l'Air - Tome 3 N° 588/ARM/IAA/CPSA-AIR/NP du 13 décembre 2019 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Directives de sécurité aérienne de l'armée de l'Air et de l'Espace - Tome 4 N° 589/ARM/IAA/CPSA-AIR/NP du 13 décembre 2019 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Directives de sécurité aérienne de l'armée de l'Air et de l'Espace - Tomes 1 & 2 N° 503040/ARM/EMAA/OGNS/NP du 24 novembre 2020 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Directives de sécurité aérienne de l'armée de l'Air et de l'Espace - Tome 5 N° 180/ARM/CEMAAE/NP du 1^{er} mars 2022 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Directive N° 500641/ARM/EMAAE/MGAAE du 22 février 2023 relative à l'aguerrissement des aviateurs (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Directive N° 62/CTAAE/BATL/CDMT/DR du 27 juin 2024 relative au fonctionnement d'une armurerie base (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Consignes permanentes de maîtrise du risque aérien (CPMRA) N° 201/DEF/DRH-AA/EFPN du 28 septembre 2018 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Consignes permanentes d'instruction en XP N° 69/ARM/CEAM/DIR/OSA/DR du 08 février 2022, modifiée le 06 juillet 2022 qui définit les niveaux de responsabilité permettant aux commandants d'unité de confier à leur personnel des missions de différentes natures, au nom de la direction du CEAM (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Annexe aux consignes permanentes de maîtrise du risque aérien - Tome transport pour la flotte A330, publiée par NeMO CFAS/2022/2083 du 16 juin 2022 (n.i. BO ; n.i. JO) ;

JO),

- Consignes permanentes de maîtrise du risque aérien hélicoptères (CPMRA-H) du 20 octobre 2022 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 653/ARM/CEAM/DIR/DR du 1^{er} avril 2014 : Gestion des risques pour les expérimentations (GRXP), modifié le 28 août 2020 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 291/FFDJ/BA188/ET88/ST du 21 novembre 2018 (après GRO et par CBA-en références) (Puma) (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 534/ARM/BA123/ESTA15.061/CDT du 14 juin 2019 : Analyse GRO de l'utilisation des PEMP Salti et PA80 pour l'entretien des parties élevées des A400M (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 24/ARM/BA105/GAM56/ST du 12 juillet 2019 : Etude de risque concernant la gestion de l'encombrement du HM370 du GAM BA105 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 503452/ARM/EMAA/SCAc/DR du 22 novembre 2019 relative à la déclinaison des standards de contrôle d'accès et de protection périmétrique des emprises de l'AAE (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 507615/ARM/BA702/EC2A/CDT/NP du 05 octobre 2021 : Inspections programmées du réceptacle de ravitaillement en vol de l'E-3F à l'aide de la PA 120 au sein de l'ESTA « Septaine » travail en hauteur, dérogation CBA 702. (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 507610/ARM/BA702/EC2A/CDT/NP du 05 octobre 2021: Accès au rotodome E-3F avec une PA 120 de l'ESTA « Septaine » travail en hauteur, dérogation CBA 702 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 504005/ARM/EMAAE/SCAc du 21 décembre 2021 relative à la chaîne d'animation du tir sol-sol dans l'AAE (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 71/ARM/BA 120/CFSS 61.566/NP du 15 mars 2022 relative à l'organisation de l'instruction conduite après capture (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 362/ARM/FFCI/DA168/CDT/DR du 1^{er} août 2022 : Travail en hauteur sur C/KC 130J sur le site du DA 168 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 200/ARM/BA105/PMR0C.105/BPEI du 24 janvier 2023 : Dérogation d'utiliser des élingues hélices de marque Dowty (autorisation d'emploi de matériel sans marquage CE pour le C130J) (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note n° 506837/ARM/BA702/EC2A/CDT/NP du 11 octobre 2023 relative à la non-conformité tourelle d'aspiration lors des opérations d'aspiration des bouteilles de SF6 de l'ESTA « Septaine » dérogation CBA 702 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 507610/ARM/BA702/EC2A/CDT/NP du 09 novembre 2023 : Absence de moyen de ventilation/d'aspiration au sein de l'Atelier Communication de l'ESTA « Septaine », dérogation CBA 702, (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 241/ARM/BA 126/EH 01.044/CDT/NP du 30 novembre 2023 : Procédure de travail en hauteur sur PUMA SA 330 au sein de l'escadron d'hélicoptère 01.044 "Solenzara" (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 503903/ARM/EMAAE/SCAc/DR du 06 décembre 2023 : opérations d'assemblage des munitions sur les bases aériennes et d'armement des aéronefs (n.i. BO ; n.i. JO) ;

BO ; n.i. JO) ;

- Note N° 82/ARM/EFCI/DA168/CDT/NP du 05 février 2024 : Utilisation d'un chariot de dépose/pose APU non conforme (site DA 168, flotte C/KC130J) (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 500827/ARM/BA702/EC2A/CDT/NP du 07 février 2024 : Absence de haute aspirante au niveau de l'atelier Hydraulique de l'ESTA « Septaine », dérogation CBA 702 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 500782/ARM/BA702/EC2A/CDT/NP du 07 février 2024 : Non-conformité haute aspirante de l'atelier roue E1 de l'ESTA « Septaine », dérogation CBA 702 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 501609/ARM/BA702/EC2A/CDT/NP du 15 mars 2024 relative à la dérogation pour utilisation de la cage de gonflage au sein de l'atelier roue de l'ESTA « Septaine », dérogation CBA 702 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Note N° 501761/ARM/BA702/EC2A/CDT/NP du 21 mars 2024 : Utilisation en surcharge du Palan de l'atelier roue de l'ESTA « Septaine », dérogation CBA 702 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Instruction N° 13000/ARM/EMAA/GALNUC/BMR/SN/NP du 21 décembre 2017 relative à l'organisation et au fonctionnement de la radioprotection au sein de l'armée de l'Air (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Instruction N° 502681/ARM/EMAAE/SCAc du 30 août 2021 relative au tir de combat au sein de l'AAE (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Instruction Interarmées IIA 2023-073/ARM/EMFN4/S-SSF du 20 juin 2023 concernant les conducteurs routiers autorisés en certains cas à déroger aux temps de conduite (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- PAA 3-340 N° 045300200/CFA/CEM/EVOL/ETUDES/DOCTRINE du 31 mai 2011 : Mémento d'emploi des avions de transport tactique et d'assaut de l'armée de l'air en mission de surveillance maritime (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- PAA 3-330 N° 952/DEF/EMAA/BMR du 18 août 2011 : Normes d'emploi des forces aériennes (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- PAA 3.335 N° 225300778 /CFA/BAAP/HEL du 06 juillet 2012 –Tome 2 : Règles d'emploi des hélicoptères de l'AA – Edition Juillet 2012 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- PAA 3-348 N° 235302318/CFA/EM/BACE/CDT du 09 décembre 2013 : Répertoire d'emploi de la calibration (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- PAA 3.351 N° 7/CFA-CSFA/EM/BACE/BSA/CD du 19 juin 2014 : Répertoire d'emploi de la défense sol-air (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- PAA 3-344 N° 5469/CFAS/BMR/DSA du 09 juillet 2014 : Consignes permanentes de maîtrise du risque aérien C135 (tome chasse) (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- PAA 3-334 N° 21/CFA/EM/MR du 30 janvier 2017 et N° 257/CFAS/BMR du 03 février 2017 - Amendé le 26 juin 2017: Consignes permanentes de maîtrise du risque aérien (tome chasse) (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- PAA-3.18.1 FMUNEXAA N°475/ARM/CEAM/CDT/DR du 13 avril 2018 relative à la fonction MUNEX dans l'armée de l'Air (n.i. BO ; n.i. JO) ;

- PAA 3-337 N° 100 /CFA/EM/MR du 02 juillet 2018 : consignes permanentes de maîtrise du risque aérien (tome transport) (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Manuel d'emploi, de formation et de préparation MUNEX N° 99/CFA/EM/BASAL/COND/DR du 18 mai 2018 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Manuel Armée de l'Air 3.8.1.5 N° 666/ARM/CEAM/CDT/DR du 23 juillet 2020 : Passage en atmosphère viciée (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Manuel d'entraînement à l'amerrissage sous voile validé par NEMO 2021/1935/CFA/BFSA du 18 novembre 2021 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Manuel de Gestion du Risque Opérationnel n° 503912/ARM/EMAAE/OGNS/NP du 15 décembre 2021 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Manuel d'emploi des sauveteurs plongeurs hélicoptérés de l'Armée de l'air (ME-SPHAA) : N° 49/ARM/EMAAE/MGAAE/BAAP/CDT du 1^{er} mars 2024 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Manuel MHJ123-01-1 (2011-01) du système MAMBA (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Manuel UHJ115-2-02-01 du système CROTALE (n.i. BO ; n.i. JO).
- Mémento opérationnel des maîtres-chiens de l'armée de l'Air spécialisés « patrouille » N° 47 /CFA/EMBAFSI/B.PRO-INT/DR du 25 janvier 2019 ;
- Manuel d'évaluation des équipes cynotechniques de l'armée de l'air (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Mémento de sécurité-protection de l'armée de l'Air et de l'Espace : MAAE-3.14.1.1_METSECPROAAE, N° 482/ARM/CEAM/CDT/DR du 21 octobre 2022 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Répertoire d'emploi des unités du contrôle de la défense aérienne N° 270/CFA/EM/BACE/BC/DR du 04 octobre 2018 amendé le 1^{er} janvier 2019 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Répertoire d'emploi de l'aviation de chasse (REAC) au sein du CFAS diffusé par N° 341/ARM/CFAS/DR du 29 mars 2021 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Répertoire d'emploi de l'aviation de chasse (REAC) au sein du CFA diffusé par MAA 3.3.1 N° 4/ARM/CFA/CDMT/DR du 27 avril 2021 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Répertoire d'emploi de l'E-3F, Tome 1 - Catalogue des normes N° 86/CFA/EM/BACE/CDMT/DR du 28 mars 2022 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Répertoire d'emploi de l'E-3F, Tome 2 - Règles d'emploi des équipages, N° 87/CFA/EM/BACE/CDMT/DR du 29 mars 2022 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Répertoire d'emploi de l'aviation de formation (REAF) N° 67/ARM/DRHAAE/EFPN du 07 avril 2022 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Répertoire d'emploi des ESCA et CMC V4.0, N° 298/CFA/EM/BACE/DR du 21 octobre 2022 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Référentiel d'emploi des hélicoptères de l'Armée de l'Air (REHAA) du 08 juillet 2021 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Référentiel d'emploi du CEAM N° 1043/ARM/CEAM/DIR/BMR/DR du 07 décembre 2021 ;
- *Aviation Training User Manual of advanced airlift training school (ATUM (T))* N°

74/DEF/DRHAAE/EFPN du 11 avril 2022 (n.i. BO ; n.i. JO) ;

- Operations Manual subpart T (OM-T, version 1.1) émis par l'EATC en août 2019 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Operations Manual subpart A (OM-A version 6.0) émis par l'EATC en septembre 2022 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- OPERATING MANUAL du 26 avril 2023 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- ACIEDP-1^{er} exigence d'entraînement pour le contre -IED novembre 2018 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Manuel d'Exploitation C135 (n.i. BO ; n.i. JO) :
 - UCD118-D : édité le 1^{er} septembre 2008 et approuvé le 27 octobre 2008 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
 - UCD118-A : édité le 1^{er} octobre 2008 et approuvé le 19 novembre 2008 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
 - UCD118-B2 : édité le 1^{er} septembre 2014 et approuvé le 22 juillet 2015 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
 - UCD118-B1 : édité le 1^{er} septembre 2018 et approuvé le 17 octobre 2018 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Manuel d'exploitation KC135 R (n.i. BO ; n.i. JO) :
 - FR1C-135KI-1 : édité le 1^{er} septembre 2019 et approuvé le 28 février 2020 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
 - FR1C-135KR11-1 : édité le 1^{er} septembre 2019 et approuvé le 28 février 2020 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
 - GUO KC135RG, validé par NeMO CFAS N° 2022/3206 du 04 octobre 2022 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Règles générales d'exploitation ZTNA BA125 N° 120/ARM/EMAA/GALNUC/BMR/SN/CD-SF du 04 octobre 2018 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Règles générales d'exploitation ZTNA BA702 N° 121/ARM/EMAA/GALNUC/BMR/SN/CD-SF du 04 octobre 2018 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Règles générales d'exploitation ZTNA BA113 N° 122/ARM/EMAA/GALNUC/BMR/SN/CD-SF du 04 octobre 2018 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Règles générales d'exploitation du CSMV tome 1 N° 49/ARM/EMAA/GALNUC/BMR/SN/CD-SF du 31 mars 2021 et tome 2 N° 51/ARM/EMAA/GALNUC/BMR/SN/CD-SF du 31 mars 2021 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Règles générales d'exploitation ZA ASMPA BA125 N° 18/ARM/EMAAE/OGNS/BESN/S-SF du 23 octobre 2023 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Règles générales d'exploitation ZA ASMPA BA702 N° 19/ARM/EMAAE/OGNS/BESN/S-SF du 23 octobre 2023 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Règles générales d'exploitation ZA ASMPA BA113 N° 17/ARM/EMAAE/OGNS/BESN/S-SF du 23 octobre 2023 (n.i. BO ; n.i. JO) ;
- Règles particulières de transports externes Air RVS-Indice 2.4 édition juillet 2019 (n.i. BO ; n.i. JO) ;

